

au titre de l'amélioration de la qualité des bâtiments réalisés par les entreprises générales, la commission SAV d'EGF.BTP a mené une réflexion en vue de prévenir les pathologies rencontrées dans les cuisines collectives.

Le présent guide, destiné à l'ensemble des acteurs du chantier, a pour objet de cibler les principales précautions constructives à intégrer au moment de l'étude d'exécution, de réalisation des travaux et de l'entretien.

Il y sera traité de l'étanchéité des cuisines collectives par le **Système d'Étanchéité Liquide** (ou SEL) sous protection dure adaptée et sur support neuf, procédé le plus couramment utilisé et relevant des qualifications 3242 et 3243 de Qualibat.

Réglementation applicable et documents de référence

- Règles professionnelles APSEL des systèmes d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs humides (mars 2010) ;
- Cahier du CSTB n°3567, classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs (mai 2006) ;
- Cahier du CSTB n° 3735, spécifications techniques pour le classement UPEC des revêtements de sol céramiques (juillet 2013) ;
- XP P 05 - 011 d'octobre 2005, revêtement de sol, classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance ;
- CSTB n°3509, notice sur le classement UPEC des locaux (novembre 2004) ;
- Règlement sanitaire départemental.

→ Gros œuvre, maçonnerie :

- DTU 26.2, chapes et dalles à base de liant hydraulique ;
- DTU 20.1, ouvrage en maçonnerie de petits éléments parois et murs ;
- DTU 21, exécution des ouvrages en béton.

→ Revêtements durs :

- DTU 52.1, revêtement de sols scellés ;
- DTU 52.2, pose collée des revêtements céramiques et assimilés.

Qualifications nécessaires

- Qualibat 3242 / 3243



contact :
Entreprises générales de France.BTP
9 rue La Pérouse
75784 Paris Cedex 16
tél : 01 40 69 52 83
contact@egfbtp.com
www.egfbtp.com

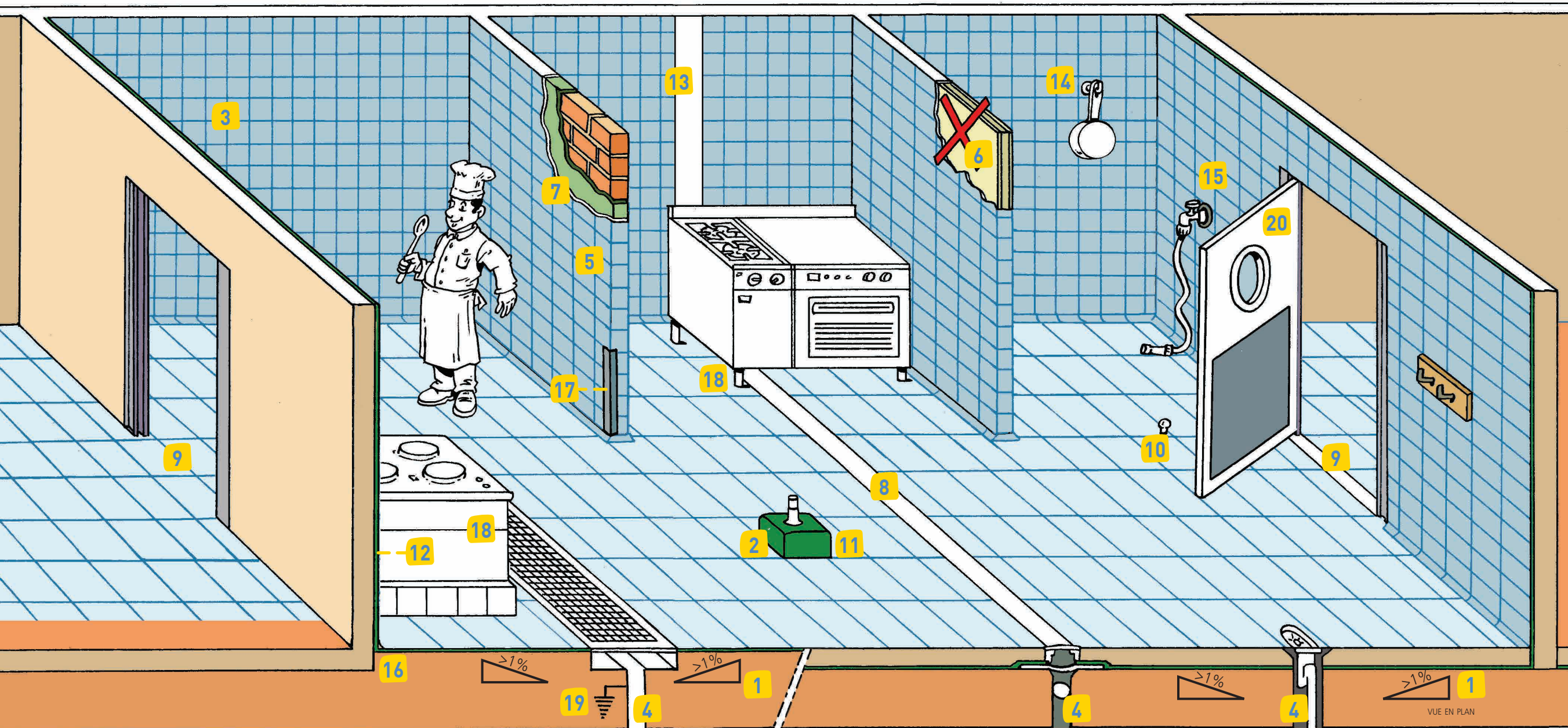


guide



Points de vigilance pour l'exécution de cuisines collectives (locaux EC) réalisées par systèmes d'étanchéité liquide (SEL)





Maçonnerie

- Support d'étanchéité : pente obligatoire dans le support $\geq 1\%$ et planéité à respecter (DTU) ;
- Reliefs ou massifs liaisonnés au support ;
- Distance minimale entre ouvrages voisins à respecter ;
- Réservations et décaissés dimensionnés au plus juste en fonction des caniveaux, siphons, canalisations, JD... (respect de la tenue au feu) ;
- Supports admis selon nomenclature ;
- Tous matériaux, même hydrofugés, y compris les liants-colle, à base de plâtre, sont proscrits ;
- Planéité du support à respecter (DTU) ;

Étanchéité

- Éviter les JD - ou les traiter en joints plats, les laisser accessibles - obligation de protection mécanique ;
- = 8 ;
- Seuils de porte : prévoir un dispositif de barrière à l'eau entre local humide et adjacent ;
- Percements pour fixation traités par chevillage chimique ;
- Traversées de plancher avec fourreaux à étancher en partie supérieure ;
- SEL sur paroi verticale toute hauteur en continuité dans parties horizontales ;
- Percements pour fixation traités par chevillage chimique ;

- Traversées de parois avec fourreaux à étancher en sortie ;
- Traitement par étanchéité renforcée de tous les angles rentrants ;

Revêtements durs

Parties horizontales :

- revêtements de sol, classement 44, P45, E3, C2 ;
- glissance : se référer à la norme XP P 05-011 ;
- joints de fractionnement situés aux points hauts des supports

Parties verticales :

- Protection mécanique des angles saillants ;

Divers

- L'implantation des équipements installés doivent permettre le contrôle, l'entretien et la réparation du SEL. Une hauteur libre sous les équipements est à respecter lorsqu'ils ne sont pas démontables.

Équipement non démontable :

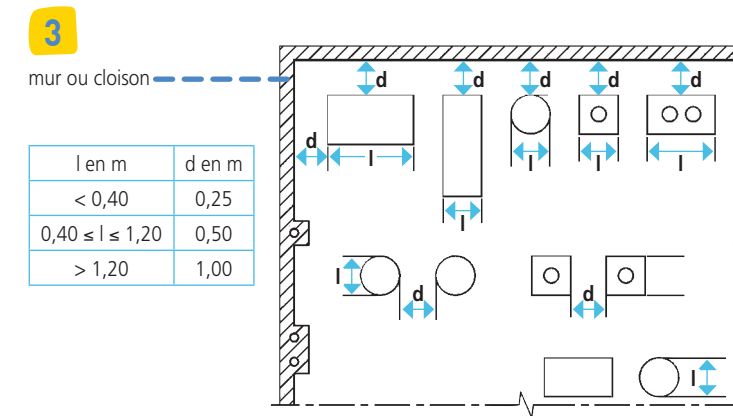
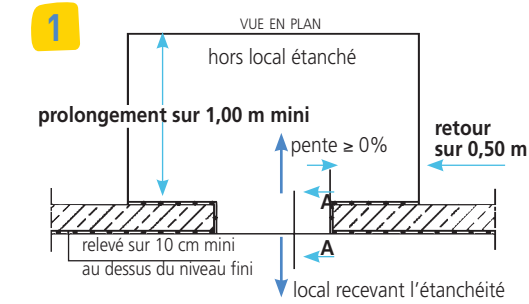
- $l \leq 1,20 \text{ m} \Rightarrow h : 0,40 \text{ m}$
- $l > 1,20 \text{ m} \Rightarrow h : 0,80 \text{ m}$

Équipement démontable :

- Mise à la terre des équipements (siphons, caniveaux, appareils, huisseries...).
- Veiller à la nature des portes utilisées.

Entretien

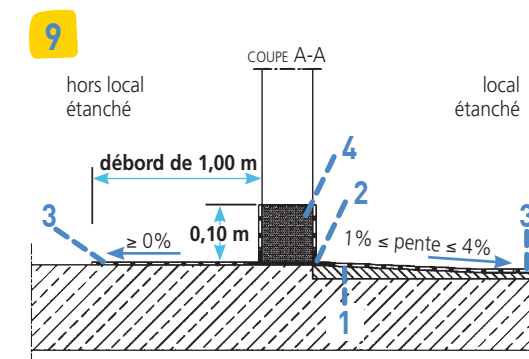
Avertir l'exploitant qu'il faut entretenir les joints souples de calfeutrement au droit des fourreaux et canalisations en traversée de planchers et parois.



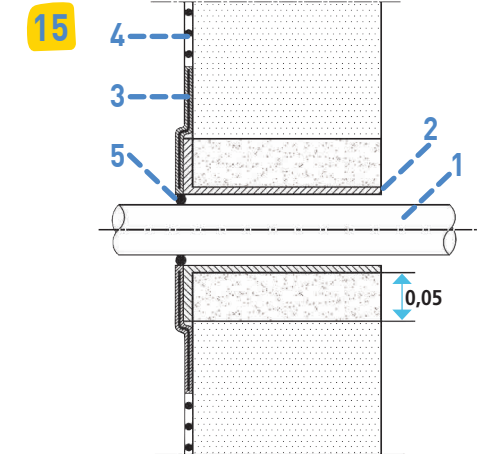
5

Hauteur du relevé sur paroi verticale en fonction des supports verticaux admis et du degré d'exposition à l'eau

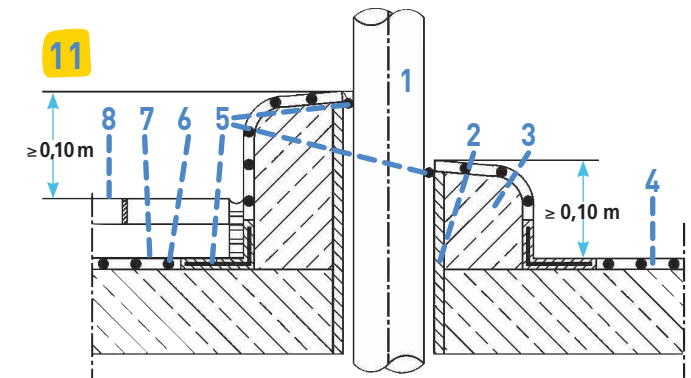
Type de support	Nomenclature du CPT	Degré d'exposition à l'eau des locaux EC	
Maçonnerie (béton - enduit base ciment)	S1 - S2 - S3		
Plaques de parement à base de ciment ou de ciment-silicate	S15	Si ce type de support est visé dans l'avis technique ou dans le DTA	
Cloison de hauteur d'étage en panneaux de béton cellulaire	S14		
Carreaux de terre cuite hourdés au ciment	S12		
Blocs de béton cellulaire	S13		
Carreaux de plâtre hydrofugé « plus » et « super » (verts)	S10		
Plaques de parement hydrofugé H1	S7		
Enduits au plâtre et carreaux de plâtre hydrofugé	S5 - S9		
Carreaux de terre cuite hourdés au plâtre	S11		
Cloison en carreaux de plâtre	S8		
Plaques de parement en plâtre non hydrofugé	S6		



- forme de pente
- système d'étanchéité liquide
- renforcé
- système d'étanchéité liquide relevé sur 10 cm au dessus du sol fini, h est fixé par les DPM, h ≥ 20 mm



- canalisation
- fourreau avec platine
- système d'étanchéité liquide renforcé
- système d'étanchéité liquide
- calfeutrement étanche



- canalisation
- fourreau
- massif en béton ou en mortier
- système d'étanchéité liquide directement circulaire
- calfeutrement étanche
- système d'étanchéité liquide renforcé
- système d'étanchéité liquide
- protection dure